

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 27.02.02.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 29.08.03 Bulletin 03/35.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : LE BRETON YANN — FR.

72) Inventeur(s) : LE BRETON YANN.

73) Titulaire(s) :

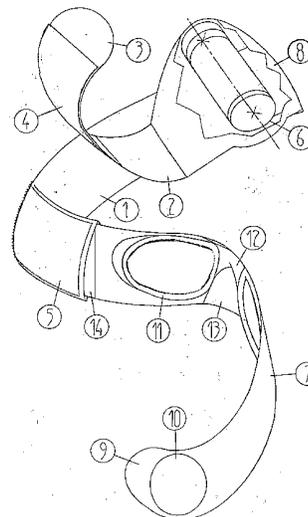
74) Mandataire(s) :

54) MASQUE A POSITIONNEMENT VARIABLE.

57) La présente invention concerne un dispositif de protection des yeux qui se présente sous la forme d'un ruban étirable intégrant des verres aux qualités diverses qui s'adapte parfaitement à la morphologie du visage et rend impossible la chute des optiques. De plus le dispositif permet le retrait automatique du ruban dans son logement, ce qui procure un confort d'utilisation et limite les risques de perte ou de vol qui restent des problèmes liés à ce type d'accessoires.

Le dispositif selon l'invention permet de répondre à ces besoins, il comporte en effet selon une première caractéristique une partie statique « le fourreau » qui est une pièce de tissu mesurant une trentaine de centimètres qui s'enroule autour de la tête et accueille un ensemble mobile.

Selon une deuxième caractéristique l'ensemble mobile est défini par deux éléments complémentaires: le ruban qui incorpore les verres sur son tissu et l'enrouleur qui permet le retrait de celui-ci.



La présente invention concerne un dispositif de protection des yeux qui se présente sous la forme d'un ruban étirable intégrant des verres aux qualités diverses qui s'adapte parfaitement à la morphologie du visage et rend impossible la chute des optiques. De plus le dispositif permet le retrait automatique du ruban dans son logement, ce qui procure un confort d'utilisation et limite les risques de perte ou de vol qui restent des problèmes liés à ce type d'accessoires.

Le dispositif selon l'invention permet de répondre à ces besoins, il comporte en effet selon une première caractéristique une partie statique «le fourreau» qui est une pièce de tissu mesurant une trentaine de centimètres qui s'enroule autour de la tête et accueille un ensemble mobile.

Selon une deuxième caractéristique l'ensemble mobile est défini par deux éléments complémentaires : le ruban qui incorpore les verres sur son tissu et l'enrouleur qui permet le retrait de celui-ci.

Selon des modes particuliers de réalisation, le dispositif peut s'associer à des objets tels que casquettes, bonnets, casques, capuches, etc ...soit qu'il soit cousu à ces couvre chefs soit que ceux-ci présentent des aménagements divers susceptibles d'en faciliter le placement et l'accroche.

Le dispositif peut intégrer des verres aux propriétés diverses, mais dont l'encombrement reste raisonnable, par exemple cela peut concerner les masques de ski ce qui induit une mise à l'échelle de certains éléments du dispositif.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente l'objet avec un écorché qui permet de voir ses principales composantes ; elle constitue la vue pour l'abrégé.

La figure 2 représente l'objet en configuration «posée», moins le volume de la tête ce qui permet de comprendre son principe de fixation.

Les figures 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; illustrent une mise en situation de l'invention.

En référence à ces dessins le dispositif comporte un support textile qui se présente sous la forme de deux pièces de tissu d'une trentaine de centimètres de longueur qui sont superposées et cousues l'une à l'autre par leurs extrémités les plus longues ce qui a pour conséquence de

créer une lumière entre celles-ci. Ce support textile s'appelle le fourreau (1), il constitue la partie statique du dispositif et supporte les autres éléments.

A une extrémité du fourreau est cousue une bande de tissu élastique (2) qui est prolongée par une petite pièce de tissu de même nature que celui composant le fourreau (1), c'est «la languette textile » (3). La languette textile (3) est un élément de préhension du fourreau (1) servant à sa manipulation et à son placement sur la tête (fig. 3). La bande de tissu élastique (2) permet de resserrer l'étreinte du fourreau (1) pour un meilleur ajustement, lors de la pose sur le crâne.

La languette textile (3) possède en sous face une petite surface velcro (marque déposée) partie femelle (4) qui permet l'accroche du fourreau en se joignant à sa surface velcro (marque déposée) complémentaire, partie mâle (5) qui se situe sur la surface de l'extrémité opposée du fourreau (1).

Le fourreau (1) intègre dans sa lumière la partie mobile du dispositif ; il s'agit de l'enrouleur (6) et de son ruban (7) qui sont des éléments reprenant le principe de fonctionnement des ceinturages automobiles ou des dispositifs de balisage de certains lieux publics. L'enrouleur (6) est logé à l'intérieur du fourreau (1) à son extrémité en relation avec la bande de tissu élastique (2) et la languette textile (3). La partie du fourreau (1) qui loge l'enrouleur (6) présente un aspect «renflé » et plus large que le reste du support, on l'appelle la «poche d'enrouleur »(8). Le ruban (7) issu de l'enrouleur (6) chemine dans le fourreau (1) et émerge par l'extrémité opposée.

Le ruban (7) incorpore sur sa surface des éléments de nature différentes : à son extrémité opposée à l'enrouleur (6), on distingue la poignée textile (9) qui est une partie arrondie et renforcée faisant office de pièce de préhension servant à étirer la ruban (7). En sous face de la poignée textile (9), on trouve une petite surface velcro (marque déposée) circulaire, partie femelle (10) permettant de maintenir le ruban (7) étiré lors de sa pose (et donc de garder les verres à hauteur des yeux) en l'associant avec la surface velcro (marque déposée) complémentaire, partie mâle (5) (fig. 6). Si on continue de suivre le ruban (7) en remontant vers l'enrouleur (6) on rencontre la partie optique du dispositif avec d'une part des supports de verres en plastique souple (11) fixés au ruban (7). Ces supports sont maintenus à égale distance l'un de l'autre par le biais d'un pont de nez (12) réalisé dans le même matériau. Entre les deux verres et sous le pont de nez (12), le ruban (7) est interrompu par une portion de tissu élastique : la «pièce anatomique de nez » (13) qui contribue à la liaison entre ces deux verres, mais dont le but principal est d'augmenter le confort et l'ergonomie en s'adaptant au mieux à

la forme de l'arête du nez (fig.7). Après les verres, le ruban (7) est une nouvelle fois interrompu par une autre pièce élastique dite «pièce élastique de liaison»(14) dont le rôle est de créer une tension suffisante pour que ce ruban (7) reste bien plaquer à hauteur des yeux, il permet en outre une certaine adaptation aux différentes «tailles» de visage. Après ces observations, on s'aperçoit qu'au repos, seul une portion de la longueur du ruban (7) (celle que l'on trouve après la pièce élastique de liaison (14)) se loge effectivement dans l'enrouleur (6), celle qui la précède et qui incorpore les verres se «contente» de stationner dans le fourreau (1) car elle arrive en butée contre l'enrouleur (6). Dans cette configuration seule émerge du fourreau (7) la poignée textile (9) du ruban (7), (fig. 3 et 4).

10

15

20

25

30

REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif de protection des yeux, caractérisé en ce qu'il comporte un support textile appelé fourreau (1), qui constitue la partie statique du dispositif.
- 5 2) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fourreau (1) est formé par l'association de deux pièces de tissu d'une trentaine de centimètres de longueur cousues l'une à l'autre par leurs extrémités les plus longues, ce qui a pour conséquence de créer une lumière entre celles-ci.
- 3) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une bande de tissu élastique (2)
10 est cousu à une extrémité du fourreau (1). Elle permet de resserrer l'étreinte du fourreau (1) pour un meilleur ajustement, lors de la pose sur le crâne.
- 4) Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'une pièce de tissu de même nature que celui composant le fourreau (1) est cousue à la bande de tissu élastique (2) dans son prolongement, c'est la languette textile (3), qui est un élément de préhension du
15 fourreau (1) servant à sa manipulation et à son placement sur la tête (fig. 3).
- 5) Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la languette textile (3) possède en sous face une petite surface velcro (marque déposée) partie femelle (4) qui permet l'accroche du fourreau (1) en se joignant à sa surface velcro (marque déposée) complémentaire, partie mâle (5) qui se situe sur la surface de l'extrémité opposé du
20 fourreau (1).
- 6) Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le fourreau (1) intègre dans sa lumière la partie mobile du dispositif ; il s'agit de l'enrouleur (6) et de son ruban (7) qui sont des éléments qui reprennent le fonctionnement des ceinturages automobiles ou des dispositifs de balisage de certains lieux publics.
- 25 7) Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'enrouleur (6) est logé à l'intérieur du fourreau (1) à son extrémité en relation avec la bande de tissu élastique (2) et la languette textile (3).
- 8) Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que la partie du fourreau (1) qui loge l'enrouleur (6) présente un aspect « renflé » et plus large que le reste du support, on
30 l'appelle la poche d'enrouleur (8).
- 9) Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que le ruban (7) issu de l'enrouleur (6) chemine dans le fourreau (1) et émerge par l'extrémité opposée.

- 10) Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce que le ruban (7) incorpore sur sa surface des éléments de natures différentes.
- 11) Dispositif selon la revendication 10, caractérisé en ce que sur le ruban (7), on trouve à son extrémité opposée à l'enrouleur (6) : la poignée textile (9), qui est une partie arrondie et renforcée faisant office de pièce de préhension servant à étirer le ruban (7).
- 12) Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce qu'en sous face de la poignée textile (9) on trouve une petite surface velcro (marque déposée) circulaire, partie femelle (10).
- 13) Dispositif selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'en suivant toujours le ruban (7) et en remontant vers l'enrouleur (6), on rencontre la partie optique du dispositif avec des supports de verres en plastique souple (11) fixés au ruban (7).
- 14) Dispositif selon la revendication 14, caractérisé en ce que ces supports de verres (11) sont maintenus à égale distance l'un de l'autre par le biais d'un pont de nez (12) réalisé dans le même matériau.
- 15) Dispositif selon les revendications 10 et 15, caractérisé en ce qu'entre les deux verres et sous le pont de nez (12) le ruban (7) est interrompu par une portion de tissu élastique, la «pièce anatomique de nez » (13) qui contribue à la liaison entre ces deux verres, mais dont le but principal est d'augmenter le confort et l'ergonomie en s'adaptant au mieux à la forme de l'arête du nez (fig. 7).
- 16) Dispositif selon les revendications 10 et 16, caractérisé en ce qu'après la pièce anatomique de nez (13) le ruban (7) est une nouvelle fois interrompu par une autre pièce élastique dite «pièce élastique de liaison » (14) dont le rôle est de créer une tension suffisante pour que ce ruban (7) reste bien plaqué à hauteur des yeux.
- 17) Dispositif selon les revendications 6 ; 7 ; 9 et 10, caractérisé en ce que la partie du ruban (7) qui incorpore les verres arrive en butée contre l'enrouleur (6) et de ce fait reste stationner dans le fourreau (1).

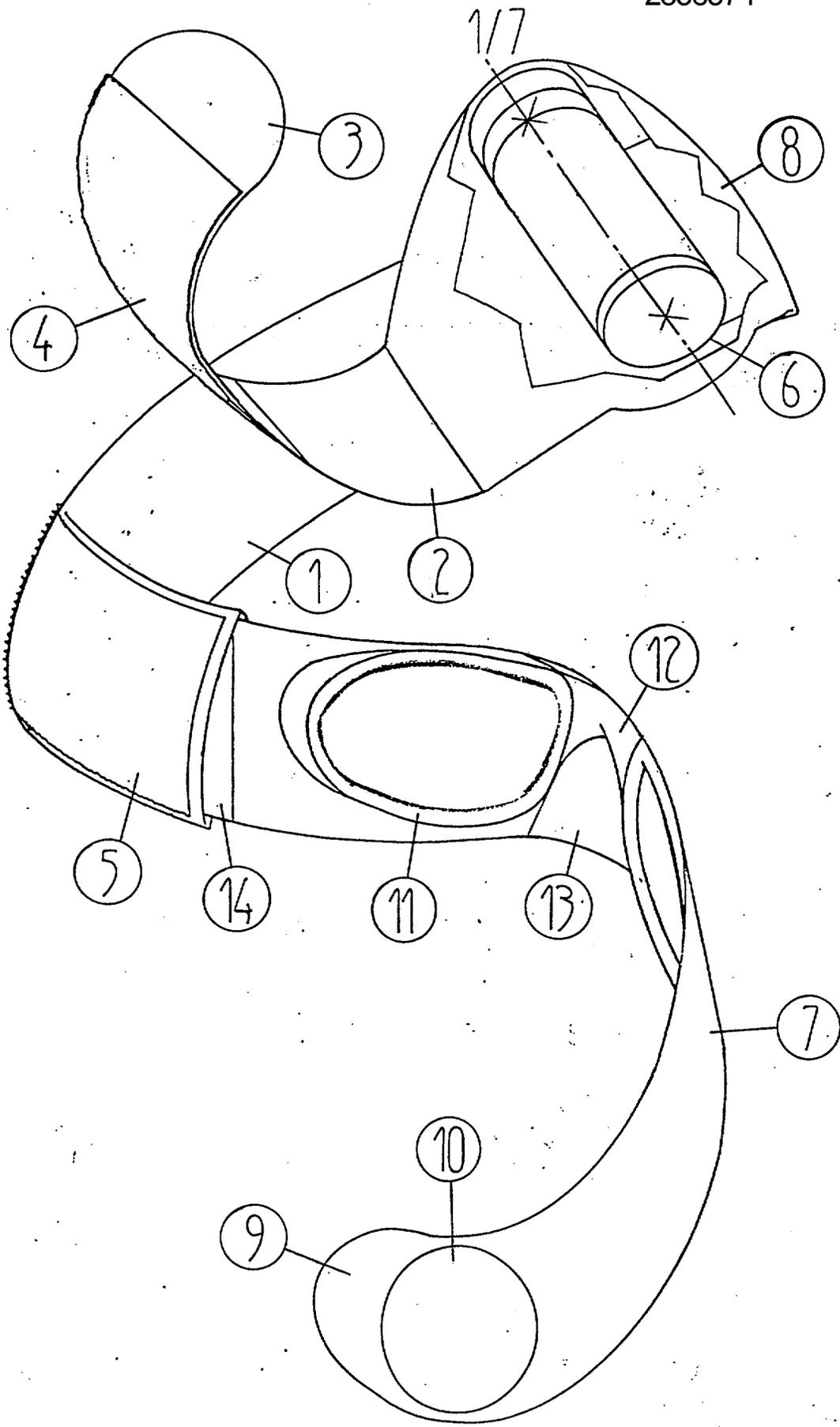


FIG. 1

2/7

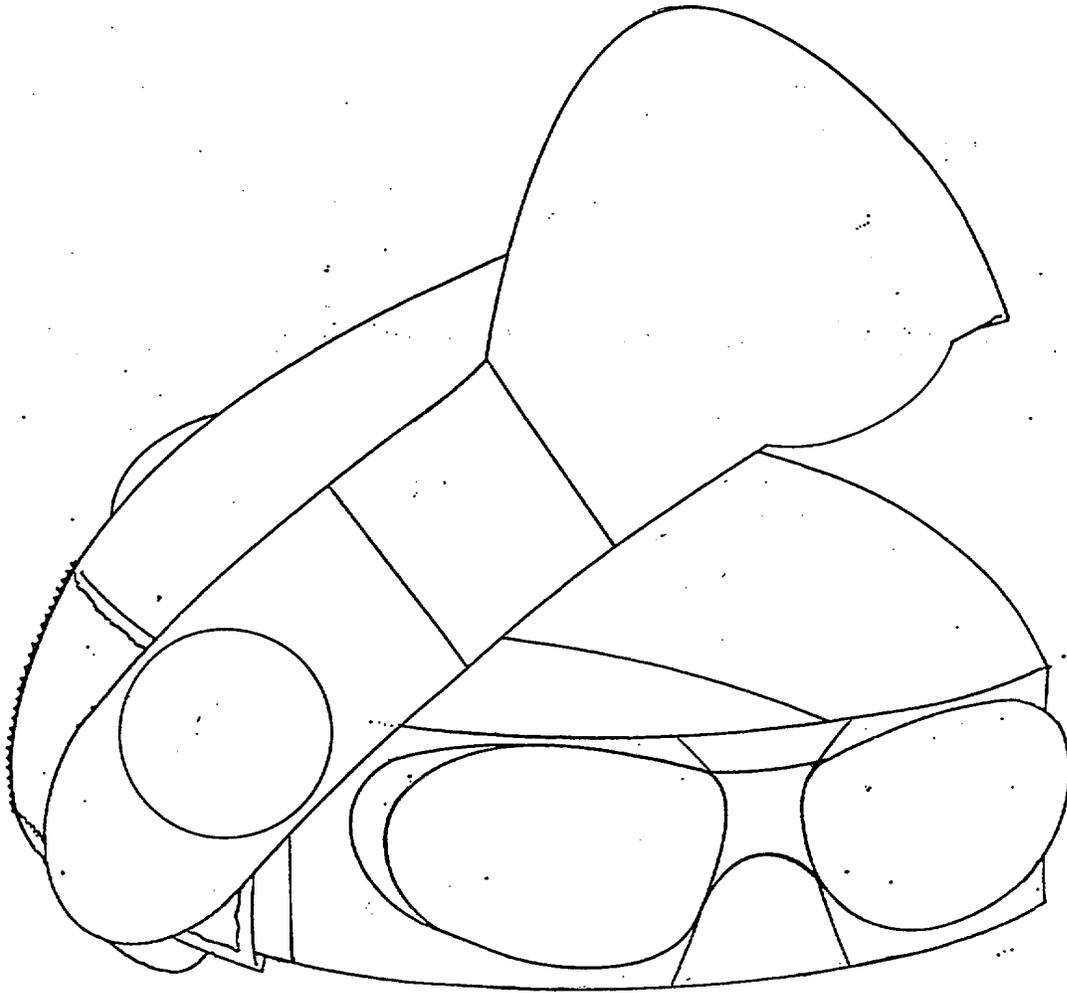


FIG. 2



FIG. 3

417



FIG. 4

517

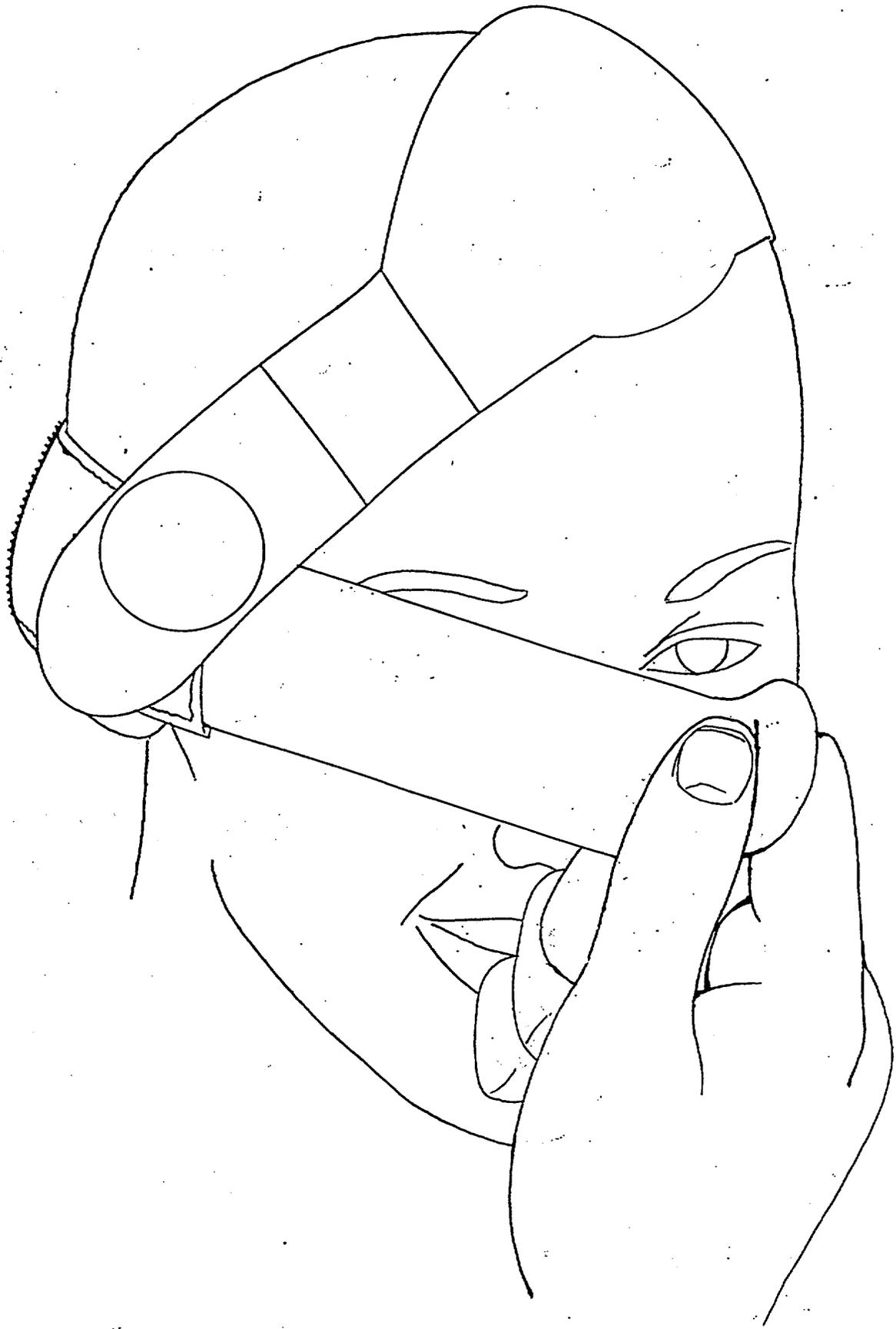


FIG. 5

6/7

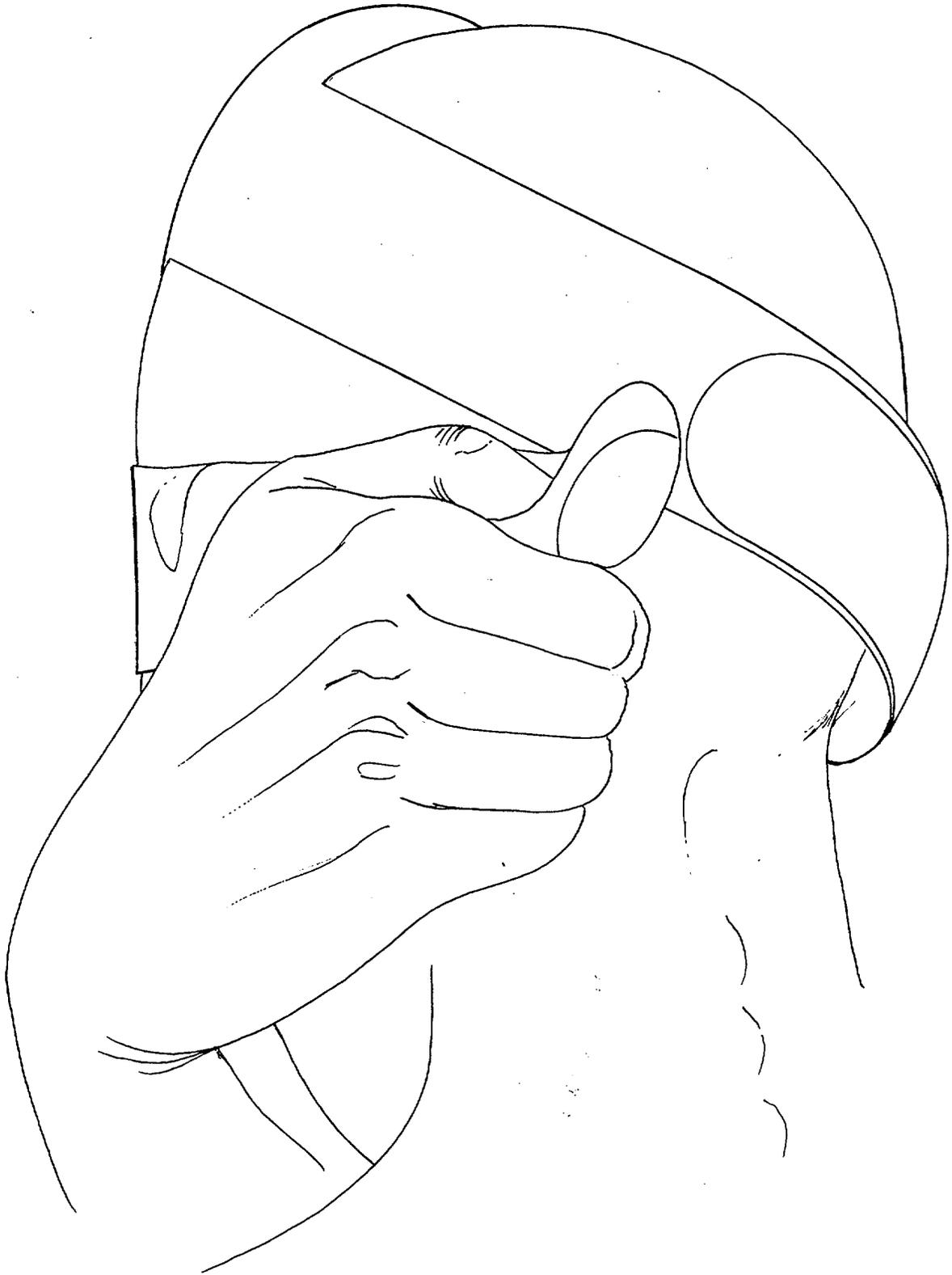


FIG.6

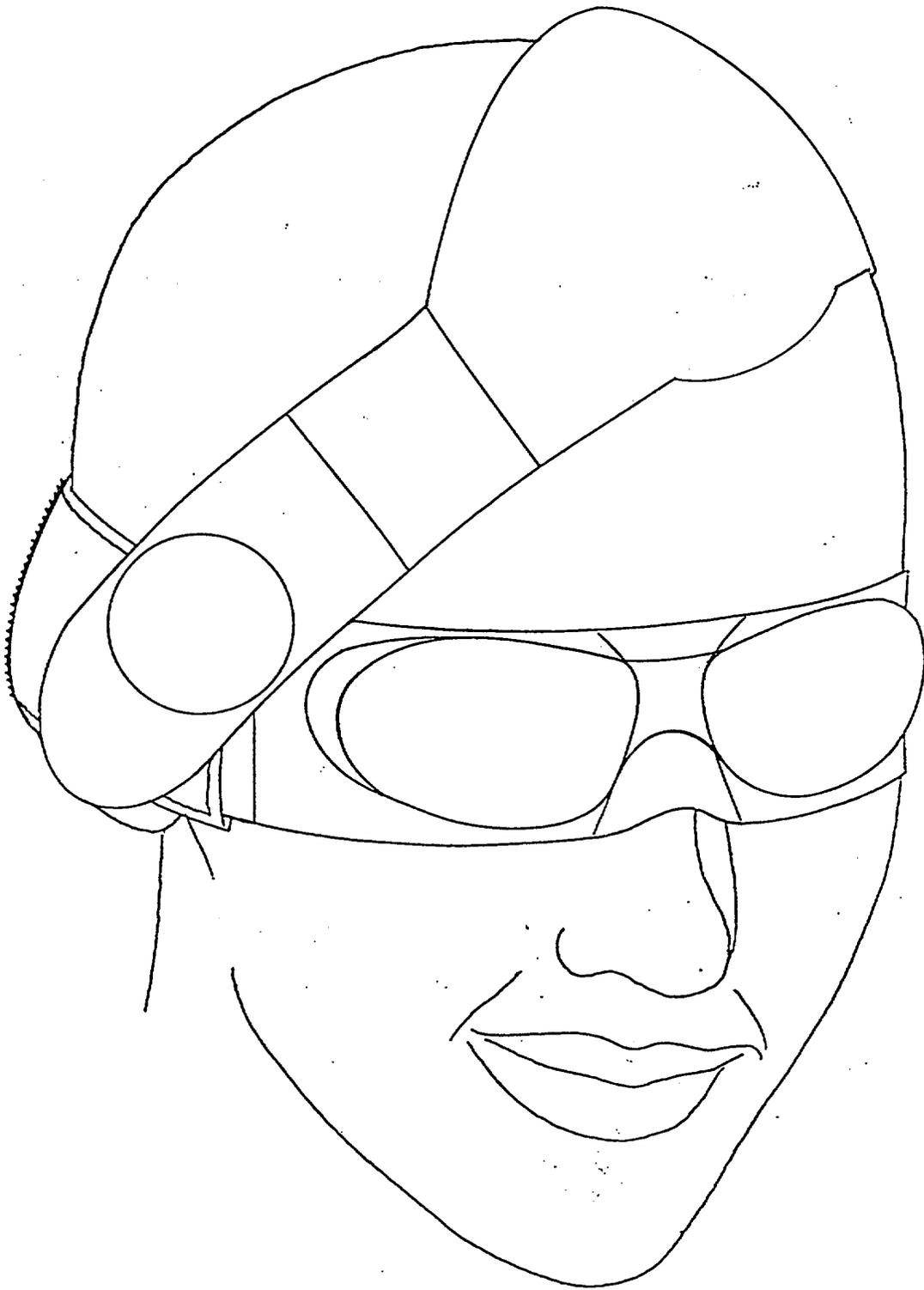


FIG. 7